# COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 novembre 2024 Délibération n°1

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

#### Nombre de membres en exercice : 19

<u>Présents</u>: MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe — BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - ALDEBERT Gérard - MOSSO Véronique

Absents: JEANNE Virginie - Rémi MOUGIN - PRAT Christelle

<u>Procurations</u>: GRANET Alice à ADISSON Franck; GIRAUD Mathieu à SEMIOND Philippe; VERNET Laurent à MOSSO Véronique; VIESSANT Céline à Moreau Gaëlle;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

### **OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE M43**

La décision modificative n°3 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques, porte sur les mouvements comptables suivants :

#### En investissement

Mouvements de crédits nécessaires à l'abondement de l'opération 346 « Neige de culture » en dépenses.

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

Désignation	Déper	Dépenses (1)		es (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-2128-362 : Travaux de piste	7 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
D-2131-366 : Rénovation du centre accueil	10 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
D-2151-346 : Neige de culture	0,00€	25 000,00 €	0,00€	0,00€	
D-2182-370 : Acquisition matériel divers	8 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00€	0,00€	
Total INVESTISSEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00€	0,00€	
Total Général		0,00€		0,00€	

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID: 005-200064657-20241121-DCM211124\_01-BF

Accepte la décision modificative n°3 sur le budget annexe de la régie des remontées mécaniques;

> Autorise madame le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire Gaëlle MOREAU La secrétaire de séance Maryline FISCHER

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales